

Les sociétés agricoles en pleine croissance

Solange RATTIN

SCEES - Bureau de l'information statistique

Le phénomène sociétaire continue sa progression en agriculture. Avec 130 000 unités en 2005, les exploitations en société rassemblent 40 % de l'ensemble des exploitations professionnelles. En raison de leur souplesse, les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) ont eu un essor spectaculaire et supplantent les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC). Les sociétés agricoles sont de grandes unités, dont la taille moyenne, avec 180 hectares d'équivalent de blé, est double de celle des exploitations professionnelles individuelles. Élevages hors sol ou exploitations de grandes cultures, elles se concentrent dans la moitié nord de la France. Six sur dix recourent au travail de salariés non familiaux, permanents ou occasionnels, mais ce sont surtout les sociétés unipersonnelles qui emploient les salariés permanents.

Les exploitations agricoles professionnelles en société poursuivent leur ascension : on en dénombre 130 000 en 2005, soit 12 000 de plus qu'en 2000. Elles ont progressé au rythme moyen de 2 % l'an entre 2000 et 2005. Durant la même période, le nombre d'exploitations individuelles professionnelles régressait de 4,8 % par an. La part des sociétés s'accroît donc sans cesse, passant de 10 % en 1988 à près de 40 % en 2005 [1] (encadré p. 50). De plus en plus d'exploitations abandonnent le statut d'exploitation individuelle pour adopter une forme sociétaire. Ainsi, 16 % des sociétés de 2005 étaient individuelles en 2000. Le mouvement inverse, passage de la société à l'individualité existe aussi mais son ampleur est bien moindre : 4 % seulement des sociétés de 2000, GAEC ou EARL, deviennent individuelles en 2005. Le passage à l'exploitation en société se fait pour moitié vers l'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL), pour 36 % vers le groupement agricole d'ex-

ploitation en commun (GAEC) et pour 11 % vers la société civile d'exploitation agricole (SCEA). Les sociétés commerciales sont encore peu représentées bien que leur progression soit rapide : on en compte environ 4 000 en 2005 et plus des deux tiers sont unipersonnelles. En revanche, les groupements de fait, associations temporaires de personnes non dotées de la personnalité juridique, sont en diminution très sensible. Il en reste moins de 2 000 en 2005, près de cinq fois moins qu'en 1988 (tableau 1).

Par ailleurs, 70 % des sociétés conservent le même nombre de coexploitants entre 2000 et 2005 et 15 % l'augmentent et 15 % le diminuent. Les sociétés unipersonnelles ou à deux associés sont les plus nombreuses mais aussi les plus stables. Les trois quarts environ ont la même composition en 2000 et en 2005. À l'inverse, la majorité des sociétés qui comportaient au moins trois associés ou plus en 2000 en comptent un nombre moindre en 2005.

L'exploitation agricole professionnelle

L'exploitation agricole professionnelle satisfait à deux conditions particulières. D'une part, sa dimension économique est supérieure à 8 unités de dimension européenne (UDE) qui correspond approximativement à la production de 12 hectares de blé. D'autre part, la quantité de travail qui lui est apportée égale au moins 0,75 unité de travail annuel (UTA), soit celle d'une personne travaillant au moins à trois quarts de temps pendant une année.

La classification européenne des exploitations est fondée sur la pondération des surfaces de cultures et des effectifs de cheptel par des coefficients normatifs régionalisés : les « marges brutes standard » (MBS). La MBS résulte donc de la valorisation, à partir de ces coefficients, des productions agricoles et des charges affectées. Elle est exprimée en euros et peut être convertie en hectares équivalent-blé (1 hectare de blé dégage 800 euros de MBS) ou en unité de dimension européenne (UDE) égale à 1 200 euros.

La définition de l'exploitation professionnelle est exclusivement française. Elle répond au souci de prendre en compte les unités qui réalisent la quasi-totalité du potentiel économique agricole. Les autres exploitations, dites par opposition « non professionnelles » totalisent un bon tiers de l'ensemble des exploitations métropolitaines mais 5 % seulement du potentiel économique agricole. Ce sont de petites unités dirigées par des exploitants qui perçoivent une retraite ou exercent principalement leur profession hors de l'agriculture.

Du GAEC à l'EARL

Relativement récentes par rapport aux sociétés industrielles, les sociétés agricoles ont évolué selon des parcours assez différents. Les dernières-nées, les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL), ont connu le succès le plus grand. Créées en 1985, elles regroupent, vingt années plus tard, la moitié des exploitations professionnelles en société. Le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) fut la première forme de société conçue spécialement pour les agriculteurs, par une loi de 1962 qui dérogeait pour la première fois à l'inamovibilité du fermage. En effet, le droit au bail ne pouvant pas être cédé, la mise en société n'était envisageable que par les exploitants propriétaires de leurs terres. Le GAEC permet à des agriculteurs associés la réalisation d'un travail en commun, dans des conditions comparables à celles des exploitations à caractère familial. Il est « total » quand il regroupe l'intégralité des productions des associés, ou « partiel » s'il ne met en commun qu'une partie des productions. Tous les associés apporteurs de capital sont réputés chefs d'exploitation et bénéficient du statut d'agriculteur du point de vue économique, social et fiscal. Ils participent de façon égale aux travaux du groupement et perçoivent une rémunération mensuelle au moins égale à un SMIC, mais ne dépassant pas six SMIC.

La fonction essentielle du GAEC est d'assurer une transition entre parents et enfants. Avant de cesser leur activité, de nombreux agriculteurs s'associent à un fils devant

Tableau 1
Très forte progression des EARL

	Effectifs (milliers)			Taux annuel moyen de variation (%)	
	1988	2000	2005	1988-2000	2000-2005
Total sociétés professionnelles	61,7	117,9	130,3	+ 5,5	+ 2,0
dont : EARL	1,4	55,1	65,1	///	+ 3,4
GAEC	37,6	41,5	42,9	+ 0,8	+ 0,7
Société civile	8,6	14,7	16,3	+ 4,6	+ 2,1
Société commerciale et coopérative	1,4	3,7	4,4	+ 8,4	+ 3,5
Groupement de fait	12,7	2,8	1,7	- 11,8	- 9,5
Exploitations individuelles professionnelles	547,6	275,4	215,8	- 5,6	- 4,8
Autres statuts	2,9	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.
Total exploitations professionnelles	612,2	393,9	346,5	- 3,6	- 2,5

Champ : exploitations professionnelles.

Source : AGRESTE - Enquête structure 2005, recensements agricoles 2000 (même échantillon) et 1988.

prendre la relève. En 1979, environ 15 000 GAEC furent recensés, dont 10 000 GAEC dits « père-fils », soit près des deux tiers. En 1988, le nombre total de GAEC avait été multiplié par 2,5, mais un sur deux seulement était une association père-fils. Après une croissance très rapide, la progression du nombre de GAEC marque le pas. Sur les 40 000 GAEC de 2000, plus de 80 % sont encore des GAEC en 2005, mais moins de 40 % associent parents et enfants.

La création de l'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) a contribué au déclin relatif des GAEC. Plus souple, elle permet à l'agriculteur de créer seul sa société et de séparer ainsi ses biens personnels de ses biens professionnels qui constituent le capital de la société. L'EARL lui offre aussi la possibilité de s'associer avec son seul conjoint, une option interdite par le GAEC. Par ailleurs, tous les associés ne sont pas tenus à participer aux travaux agricoles. Les « associés exploitants » doivent détenir plus de 50 % du capital social et le gérant de la société est obligatoirement un associé exploitant.

En 1988, trois ans après la mise en place de la mesure, un millier d'EARL a été créé. L'essor est ensuite spectaculaire : 118 000 unités sont dénombrées parmi les exploitations professionnelles de 2000, et leur effectif s'accroît encore de 10 000 unités entre 2000 et 2005. En 2005, 55 % des EARL sont unipersonnelles et 32 % associent le seul exploitant et son conjoint.

La société civile d'exploitation agricole (SCEA) est antérieure de quelques années à l'EARL. À défaut de textes spécifiques elle est régie par le Code civil. L'associé n'a aucune contrainte au niveau agricole et peut n'avoir aucune activité sur l'exploitation. Les SCEA ont également une forte croissance, bien que moins importante que celle des EARL. Quatre fois moins nombreuses que celles-ci, elles constituent, en 2005, 13 % de l'ensemble des exploitations professionnelles en société. Plus d'une sur deux est unipersonnelle [5].

Toujours plus grandes

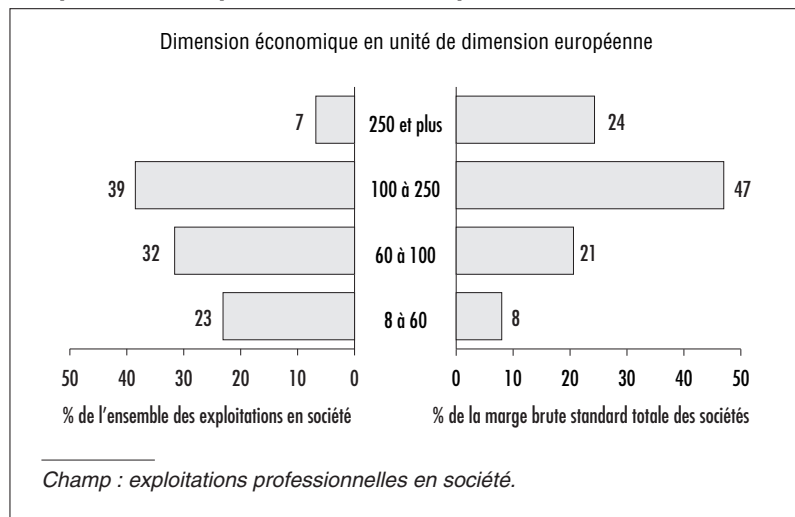
Avec en 2005, une moyenne de 120 unités de dimension européenne (UDE), soit l'équivalent de 180 hectares de blé, la dimension économique des sociétés vaut plus du double de celle des exploitations individuelles qui disposent de 50 UDE, soit l'équivalent de 75 hectares de blé. Les deux résultats ne sont toutefois pas directement comparables, l'exploitation individuelle ayant un unique exploitant, tandis que chaque société compte en moyenne 1,8 coexploitant. Cependant, avec une dimension économique moyenne de 67 UDE par associé, la taille de la société dépasse encore d'un tiers celle de l'exploitation individuelle.

Les plus grandes sociétés, de taille supérieure à 250 UDE (375 hectares de blé) sont peu nombreuses (7 %), mais elles regroupent le quart du potentiel économique total de l'ensemble des sociétés. On les trouve surtout parmi les sociétés civiles et commerciales. Les plus petites unités, de taille comprise entre 8 et 60 UDE, constituent le quart des sociétés mais ne regroupent que 8 % de leur potentiel économique total (graphique 1).

La dimension économique des exploitations professionnelles en société s'est accrue de 14 % en moyenne entre 2000 et 2005. Près de la moitié des unités sont relativement stables. Plus du tiers a augmenté son potentiel économique de plus de 10 % et un quart l'a accru de plus de 20 %. Le passage de l'exploitation individuelle à la société se traduit en général par une forte augmentation de la dimension économique. Toutefois, avec 96 UDE en moyenne en 2005, la taille moyenne des exploitations devenues sociétés équivaut à 80 % seulement de celle de l'ensemble des sociétés. Les sociétés de 2000 qui conservent le même statut en 2005 ont sans doute une moindre nécessité d'agrandissement. Une sur deux a conservé la même taille. Un tiers a accru sa taille et un peu moins d'une sur cinq l'a diminuée.

Graphique 1

Moins de 10 % des plus grandes sociétés concentrent un quart de leur potentiel économique



Source : AGRESTE - Enquête structure 2005

Un élevage hors sol sur deux est en société

Les exploitations professionnelles en société se concentrent dans la moitié nord du territoire : 48 % en Picardie comme en Champagne-Ardenne et en Bretagne. À l'opposé, un quart environ des exploitations du Languedoc-Roussillon et de la région Rhône-Alpes ont adopté la forme sociétaire (carte 1). Par ailleurs, les régions pour lesquelles les sociétés sont nombreuses, comportent surtout des EARL : elles représentent plus de 60 % des sociétés et 30 % de l'ensemble des exploitations professionnelles en Île-de-France, en Champagne-Ardenne, en Picardie et en Alsace. Les GAEC sont bien représentés dans les régions où les sociétés sont plus rares et où domine l'élevage d'herbivores. La moitié des exploitations en société d'Auvergne et du Limousin sont des GAEC, dont le fonctionnement est le plus proche de celui de l'exploitation individuelle.

En effet, l'opposition géographique reflète les différences de spécialisation. Plus de la moitié des producteurs spécialisés dans l'élevage des porcs et des volailles sont en société et

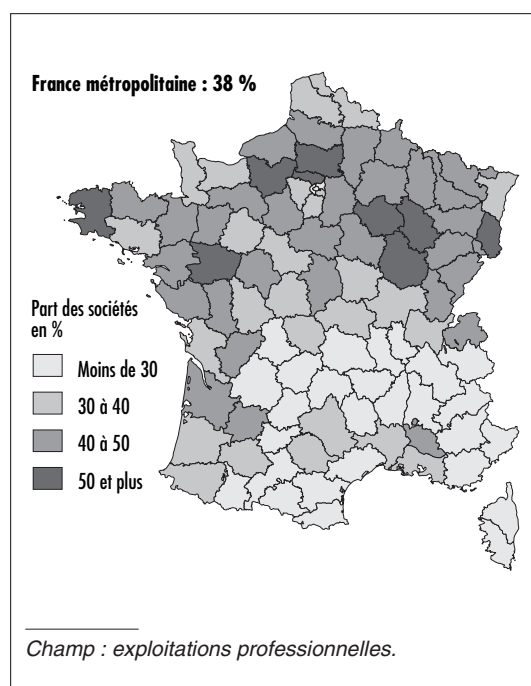
60 % d'entre eux sont localisés en Bretagne et dans les Pays de la Loire. Ces sociétés d'élevage hors sol sont très grandes et concentrent près de 70 % du potentiel économique total des élevages hors sol professionnels. Les exploitations de grandes cultures, dont 41 % sont en société, dominent aussi dans les régions de la moitié nord : 70 % des exploitations professionnelles d'Île-de-France sont spécialisées en grandes cultures, 61 % de celles de Picardie et 59 % de celles du Centre (graphique 2).

La moitié des élevages d'herbivores en société sont des GAEC, pour un tiers seulement de l'ensemble des sociétés. À l'opposé, ces GAEC ne regroupent que 20 % des sociétés spécialisées en grandes cultures, dont plus de 60 % sont des EARL. Les EARL constituent aussi près de 60 % des sociétés élevant des porcs et des volailles.

L'effectif des coexploitants augmente

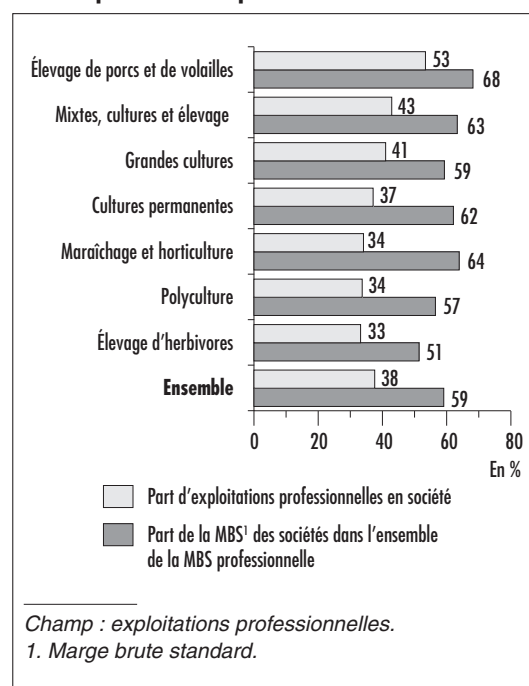
L'effectif total de coexploitants, 237 000 personnes en 2005, s'est accru au rythme annuel

Carte 1
Les exploitations professionnelles en société se concentrent dans la moitié nord



Source : AGRESTE - Enquête structure 2005

Graphique 2
Les exploitations en société détiennent près de 60 % du potentiel économique des exploitations professionnelles



Source : AGRESTE - Enquête structure 2005

moyen de 1,9 % par an depuis 2000, pratiquement identique à celui des exploitations en société. L'effectif féminin augmente un peu plus vite que celui des hommes : + 2,3 % par an en moyenne pour les coexploitantes, + 1,8 % par an pour les coexploitants entre 2000 et 2005.

1. Source : CNASEA.

Par ailleurs, les coexploitants de société ont vieilli. Comme dans l'ensemble de la population française, les classes nombreuses nées après la seconde guerre mondiale sont entrées dans la classe d'âge des plus de 55 ans. Une autre cause, spécifiquement agricole, vient du déficit du nombre d'installations de jeunes : les effectifs des moins de 40 ans baissent. Le nombre de dotations d'installation aux jeunes

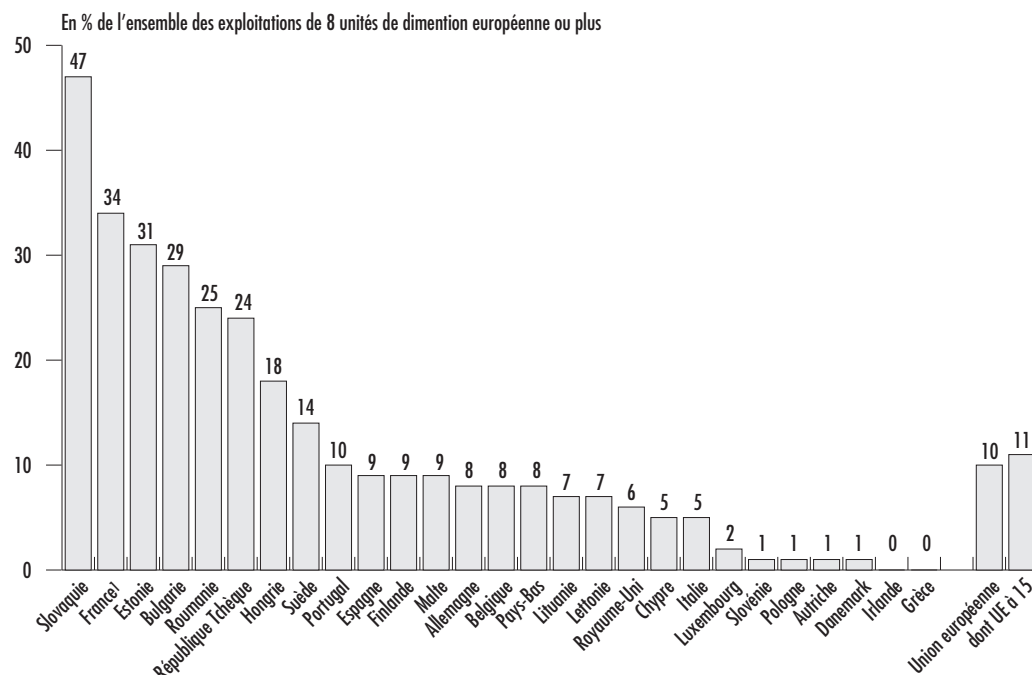
agriculteurs (DJA) a été divisé par deux en une dizaine d'années, passant de plus de 12 000 en 1990 à moins de 6 000 en 2005. Depuis 2004, ce nombre semble toutefois se stabiliser¹. Environ un tiers des coexploitants de société ont moins de 40 ans en 2005. Leur proportion dépassait 40 % en 2000 [4]. Les plus jeunes coexploitants sont relativement plus nombreux dans les GAEC que dans les EARL, mais les plus âgés aussi, un des deux préparant sa cessation d'activité. Toutefois, il n'existe pas de différence notable entre les différentes formes sociétaires, quant au rapport des jeunes et des plus âgés : environ huit personnes de moins de 40 ans pour dix personnes de 50 ans ou plus.

La France au deuxième rang des pays de l'Union européenne

L'Union européenne totalise en 2005 plus de 14 millions d'exploitations agricoles dont 2,6 millions seulement ont une dimension d'au moins 8 UDE, soit environ 12 hectares d'équivalent de blé. Parmi ces dernières, une sur dix est exploitée sous forme sociétaire, dirigée par une personne morale ou un groupement. Toutefois, les écarts sont très importants d'un pays à l'autre. La Slovaquie arrive au premier rang

avec près d'une exploitation sur deux en société. La France est à la seconde place. En général, les pays de l'Europe centrale et orientale ont une forte proportion d'exploitations sous forme sociétaire. Ce sont de grandes unités, vestiges des anciennes fermes collectives. À l'opposé, on trouve l'Irlande et la Grèce, où la proportion d'exploitations en société est quasi nulle [2].

Les sociétés les plus nombreuses en Europe de l'Est et en France



Champ : exploitations de 8 unités de dimension européenne ou plus, dirigées par des personnes morales ou des groupements.

1. Les chiffres Eurostat incluent les départements d'Outre-Mer.

Source : Eurostat - Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2005

Les jeunes hommes, coexploitants de société, ont un niveau de formation, toutes filières confondues, supérieur à celui des exploitants individuels de même âge : 20 % ont au moins le niveau du baccalauréat, contre 14 % des exploitants individuels. Le même écart se manifeste chez les femmes. Elles sont relativement aussi nombreuses que les hommes à posséder le niveau du baccalauréat, mais elles sont moins bien placées pour les études conduisant à des diplômes de niveau inférieur (graphique 3).

Une présence féminine accentuée dans les sociétés

Les hommes, coexploitants de société, vivent plus souvent en couple que les exploitants individuels, quel que soit leur âge. Leur couple se constituerait plutôt avant l'installation tandis que les exploitants individuels s'installeraient avant d'engager une vie de couple. La différence est particulièrement marquée pour les plus jeunes : 63 % des coexploitants de moins de 40 ans vivent en couple, mais 39 % seulement des exploitants individuels. Après

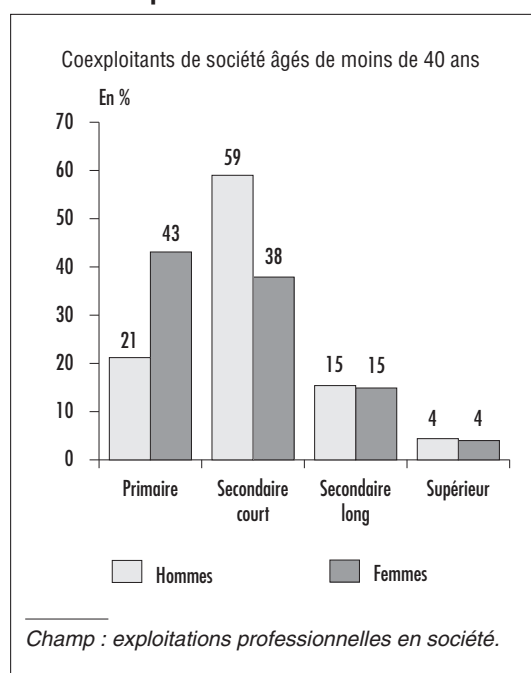
40 ans, les écarts subsistent mais sont moins marqués.

Un coexploitant de société sur quatre est une femme, alors que la proportion atteint seulement un sur cinq parmi les chefs d'exploitations individuelles. Dans les deux cas, la présence féminine est importante parmi les exploitants de plus de 60 ans (40 % de femmes), mais dans les exploitations en société, elle est aussi plus marquée pour les plus jeunes. Les coexploitantes sont toutefois plus âgées que leurs homologues masculins : 44 % ont plus de 50 ans en 2005, contre 31 % des hommes [3] (graphique 4). Cette situation est en partie imputable aux GAEC, où plus de 40 % des coexploitantes, les mères du second coexploitant, ont plus de 50 ans.

Les épouses de coexploitants ne sont pas toutes elles-mêmes coexploitantes. Les épouses coexploitantes ne regroupent qu'un dixième de l'ensemble des conjointes. De plus, toutes les conjointes n'exercent pas une activité sur l'exploitation : moins d'une sur deux.

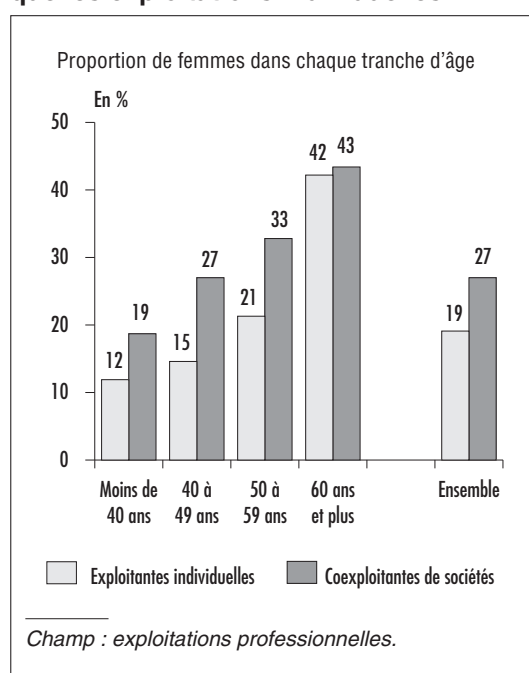
Les inactives agricoles exercent une profession hors agriculture (39 %) ou sont retraitées ou femmes au foyer (19 %).

Graphique 3
Les hommes ont un meilleur niveau de formation que les femmes



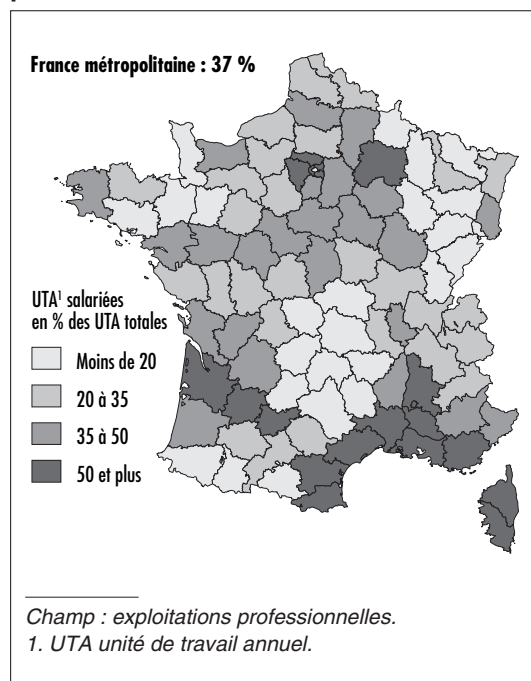
Source : AGRESTE - Enquête structure 2005

Graphique 4
Les sociétés sont plus féminisées que les exploitations individuelles



Source : AGRESTE - Enquête structure 2005

Carte 2
**Le travail salarié fourni aux sociétés
domine dans les régions de cultures
permanentes**



Source : AGRESTE - Enquête structure 2005

Les coexploitants et les salariés non familiaux réalisent l'essentiel du travail

Comme les exploitants individuels professionnels, les coexploitants travaillent essentiellement à plein temps, et les hommes plus souvent que les femmes. Ils sont donc rarement pluriactifs et réalisent plus de la moitié du travail total fourni à l'exploitation sociétaire. Globalement, l'activité agricole résulte surtout du travail de ces coexploitants et de celui de la main-d'œuvre salariée non familiale. Les conjoints non coexploitants et les autres actifs familiaux n'y participent qu'à hauteur de 8 %. Près de 60 % des exploitations professionnelles en société recourent au travail de salariés non familiaux. Les cultures permanentes nécessitant beaucoup de main-d'œuvre, ce sont les sociétés du midi méditerranéen et du bordelais qui emploient le plus de salariés non familiaux. Dans ces régions, la part du travail fourni par l'ensemble de ces salariés est majoritaire : 66 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 62 % en Languedoc-Roussillon et 56 % en Aquitaine (carte 2).

Moins d'un tiers des sociétés emploie des salariés permanents, 46 % utilisent des salariés saisonniers et 76 % font appel au travail fourni par des entreprises de travaux agricoles (ETA) ou des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA). Par ailleurs, la majorité des employeurs de salariés permanents n'en a qu'un seul. Au total, parmi les 130 000 exploitations professionnelles en société, 18 % ont un seul salarié permanent et 13 % en ont au moins deux. Ce recours aux salariés permanents, qui concerne les sociétés les plus grandes, ne limite pas l'emploi de salariés saisonniers. Au contraire, il le renforce : 60 % des unités avec salariés permanents ont des saisonniers et 40 % seulement en l'absence de salarié permanent (tableau 2).

Les salariés permanents non familiaux réalisent en moyenne 23 % de l'ensemble des heures travaillées et les salariés saisonniers y participent pour 14 %.

Plus de main-d'œuvre non familiale dans les sociétés unipersonnelles

Le besoin en main-d'œuvre non familiale est plus important dans les sociétés unipersonnelles qui doivent pallier leur déficit en main-d'œuvre familiale. Dans ce type d'exploitation,

Tableau 2
Le recours aux salariés non familiaux est plus fréquent dans les sociétés unipersonnelles

En milliers

	Sociétés unipersonnelles	Sociétés avec 2 coexploitants ou plus	Ensemble des sociétés
Sans salarié permanent	28,5	61,7	90,3
dont : avec salariés saisonniers	12,7	23,6	36,3
Avec salariés permanents	19,7	20,4	40,0
dont : avec salariés saisonniers	12,3	11,6	23,9
Total avec salariés saisonniers	25,0	35,2	60,2
Total avec recours ETA ou CUMA	34,7	63,8	98,5
Ensemble	48,2	82,1	130,3

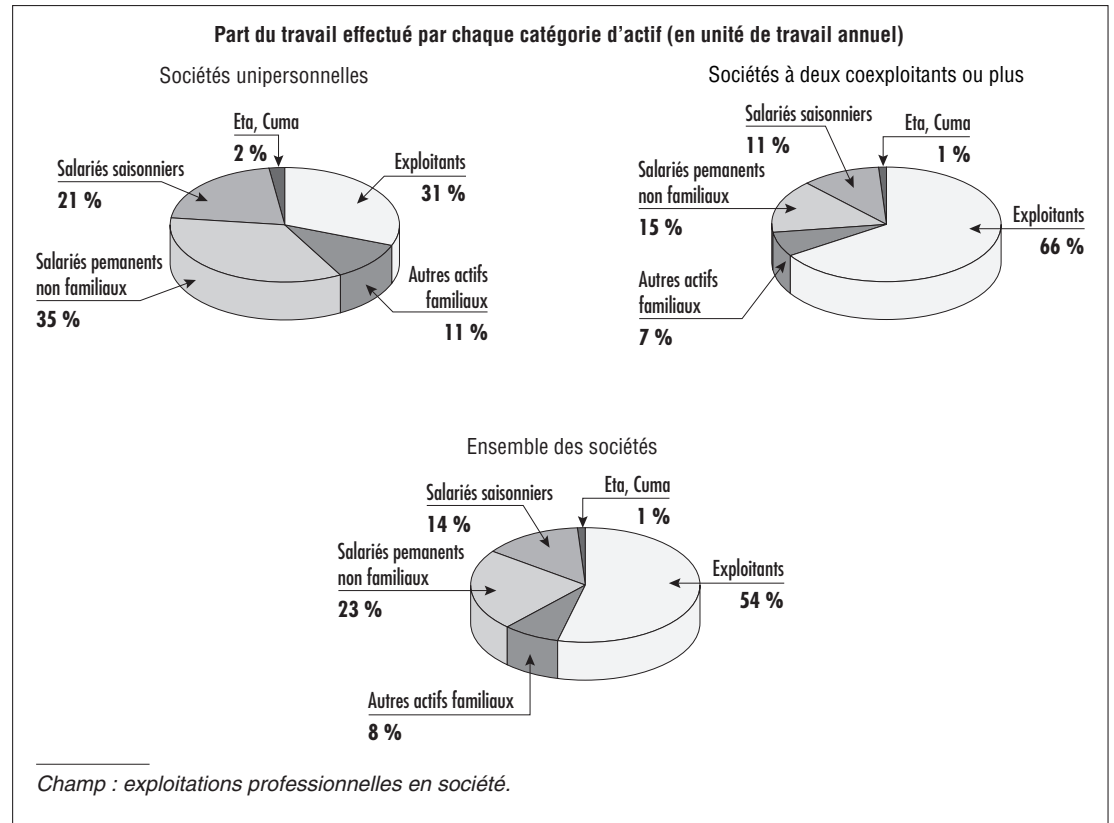
Champ : exploitations professionnelles en société.

Source : AGRESTE - Enquête structure 2005.

l'ensemble des salariés non familiaux, permanents ou non, réalise plus de la moitié du travail agricole effectué. Dans les plus grandes unités, avec salariés permanents, les trois quarts de ce travail sont le fait de salariés non familiaux.

Quand deux coexploitants ou plus, sont en présence, la part du travail familial augmente et la main-d'œuvre salariée n'effectue plus qu'un quart de l'ensemble des heures travaillées (graphique 5).

Graphique 5
Dans les sociétés unipersonnelles, la main-d'œuvre salariée effectue plus de la moitié du travail total



Source : AGRESTE - Enquête structure 2005

Bibliographie

- [1] RATTIN S. (2006), « Principaux résultats de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2005 ». AGRESTE *Cahiers* n° 4.
- [2] RATTIN S. (2006), « Les anciennes fermes collectives côtoient les exploitations familiales ». AGRESTE *Primeur* n° 179.
- [3] RATTIN S. (2006), « Les femmes accèdent lentement à des statuts plus avantageux ». AGRESTE *Primeur* n° 175.
- [4] RATTIN S. (2004), « Se réinstaller en société ». AGRESTE *Cahiers* n° 2.
- [5] BARTHÉLÉMY D., DUSSOL A-M. (2002), « Sociétés agricoles : entre modernité et tradition ». AGRESTE *Cahiers* n° 2.